

Validation du procès-verbal du 27 avril 2018

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITE.

Acquisition des chemins

Afin de pouvoir rédiger les actes administratifs pour l'acquisition des chemins aux particuliers le Conseil Municipal doit se prononcer sur le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir les chemins (parcelles) suivants : lieux-dits « La Boberie », « La Brosse Taquant », « La Marnaisière », « Boistard », « La Guinevaudière », « La Semencellerie » pour l'euro symbolique
- Autorise M. Crétin Sébastien (2^{ème} adjoint chargé de la commission voirie) à signer tous documents s'y rapportant

Place de l'Église

M. le maire fait un compte-rendu de la rencontre avec M. GASCHET représentant des bâtiments de France concernant l'aménagement de la place de l'église. Quelques modifications doivent être apportées :

- concernant le plateau situé sur la rue du Comte de Champagne : Il serait souhaitable de l'allonger de part et d'autre afin d'y intégrer l'entrée du Château ;
- concernant la partie au centre de la place, il est proposé d'enfouir une bande de métal pour différencier la partie bitume et la partie espace vert.

Préau et sanitaires Mairie

Préau :

Le préau situé à côté de la mairie se dégrade, la charpente et la toiture sont en mauvais état. En vue de l'aménagement de la place de l'Église une réflexion est menée sur le devenir de ce bâtiment. Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal. Des devis vont être demandés à différentes entreprises pour la rénovation de la charpente et la toiture.

Sanitaires Mairie :

La Déclaration de Travaux a été déposée le 17 mai dernier.

Façade Mairie

Concernant la façade de la Mairie, le devis Dubreuil a été analysé. M. le Maire doit se rapprocher de l'entreprise afin d'étudier le coût des travaux.

Menuiseries extérieures Mairie

Un complément de devis sera demandé à l'entreprise UZUREAU afin d'y intégrer la porte de la chaufferie.

Rénovation salle du Conseil Municipal

La tapisserie de la salle du Conseil Municipal est en mauvais état, un devis de la SARL LCB Déco d'un montant de 4 783.17 € TTC a été validé. Le conseil municipal décide d'entreprendre ces travaux en octobre ou novembre. Il est proposé que les employés communaux participent aux travaux.

Photocopieur de la Mairie

Le contrat de location du photocopieur de la mairie arrive à échéance. Les membres du Conseil Municipal autorise le Maire à signer un nouveau contrat de location.

Remboursement du salaire de l'agent mis à disposition à la Résidence

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'émission d'un titre de recette pour le remboursement du salaire de l'adjoint technique mis à disposition de la Résidence l'Épinette.

Demande de changement d'entrée de terrain

Une demande de modification d'accès à une maison d'habitation a été reçue en Mairie. Le propriétaire souhaite créer une entrée sur sa parcelle par la rue des Lilas au lieu du 2 allée des Acacias. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord du service de ramassage des ordures ménagères.

Questions diverses

Jérôme Chouteau fait part au conseil d'une remarque de randonneurs, à savoir : le sentier pédestre qui se trouve entre La Guimoire et le Chemin de la Brunelière est endommagé à partir du pont et jusqu'à la Brunelière. La commune décidera d'une éventuelle empierrage.

Foyer des jeunes : la porte du foyer des jeunes est endommagée au niveau du barillet ; cette porte étant à double battant il serait souhaitable que le petit battant soit fixe.

Micro-crèche : Une importante fuite d'eau a été constatée à la micro-crèche. Les travaux de réparation des canalisations seront réalisés afin de lancer une procédure de demande de plafonnement de la facture.

Salle des sports : des néons de la salle des sports ont été changés, cependant les luminaires sont en mauvais état.

Licence IV : Une personne serait intéressée par l'achat de la licence IV appartenant à la commune. Les membres du conseil donnent leur accord pour cette éventuelle vente.

Séquoia : le Maire informe que l'entreprise Séquoia a changé de propriétaire.

Stade : un devis de peinture a été demandé à la SARL LCB Déco d'un montant de 1 209.60 TTC pour les tribunes du foot, ce devis est validé par le Conseil Municipal. La mise en œuvre sera assurée par des bénévoles de l'association SomloirYzernay CP Foot.

Le prochain Conseil Municipal est fixé vendredi 22 juin 2018.